

Réglementation

Arrêté n°1661/CM du 4 décembre 2000 relatif à la protection des dispositifs de concentration de poissons (D.C.P.)

- Interdiction à tout navire de rentrer en contact, de s'amarrer ou de s'approcher à moins de 100 mètres d'un D.C.P.

- Pas de mouillage, même temporaire, de bouées de pêche à moins de 100 mètres d'un D.C.P.

- Pas de ligne de traîne ou de ligne de fond à moins de 100 mètres d'un D.C.P.

- Coupez immédiatement toutes lignes emmêlées au D.C.P.

Les contrevenants sont passibles des peines de contravention de 5^{ème} catégorie et consécutivement le retrait temporaire voire définitif de la licence professionnelle de pêche.



DIRECTION DES RESSOURCES
MARINES ET MINIERES
PU FA'AHOTU MOANA



Tél. : (689) 50 25 50
Fax : (689) 43 49 79
BP 20 - 98713 Papeete Tahiti
Polynésie française
E-mail : drm@drm.gov.pf
Site : www.peche.pf
Facebook : @DRMMpf

Décembre 2016

RESTEZ PRUDENTS

Téléphone Urgences : (+689) 40 54 16 16

Information : (+689) 40 54 16 15

Télécopie : (+689) 40 42 39 15

Iridium : 881 641 425 630

Courriel : contact@jrcc.pf

Inmarsat C : 422 799 192



Radio VHF : Canal 16 Archipel de la Société

Radio MF-HF : 8291 KHz

Avis aux Navigateurs :

Consultables sur les sites internet suivants :

- www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

- www.peche.pf

- www.maritime.gov.pf

- www.jrcc.pf



Avis côtiers aux Navigateurs :

Diffusion en HF 8291 KHz - 07h30 et 16h30

Bulletin Météorologique :

- VHF 16 (îles de la Société) : diffusion à 06h30, 12h00, 16h00, 20h00

- HF 8291 KHz : diffusion à 07h30, 16h30

Bulletin Météorologique Spécial, diffusion dès réception :

- VHF 16 (îles de la Société) : diffusion à 06h30, 12h00, 16h00, 20h00

- HF 8291 KHz : diffusion à 07h30, 12h30, 16h30, 20h30

D.C.P.

Dispositif de Concentration de Poissons



DIRECTION DES RESSOURCES
MARINES ET MINIERES
PU FA'AHOTU MOANA



+ de 35 ans d'expérience

Depuis 1981, la Direction des ressources marines et minières (ex Service de la pêche) a ancré plus de **620 D.C.P.** autour des îles de l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

82 sont actifs actuellement : 35 dans l'archipel de la Société, 7 aux Australes, 12 aux Marquises, 28 aux Tuamotu dont 5 financés conjointement par le Pays et les professionnels.

Objectifs

Permettre aux artisans pêcheurs de :

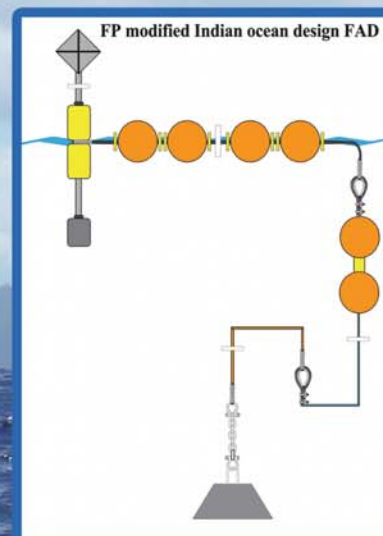
- **Diminuer** les coûts de carburant (moins de temps pour la recherche de bancs de poissons),
- **Améliorer** les rendements de capture d'espèces pélagiques (thon jaune, thon blanc, bonite, thazar, mahi mahi et marlin),
- **Maintenir** l'activité,
- **Créer** des activités de proximité,
- **Pallier** aux problèmes liés à la raréfaction de la ressource et à la ciguatera dans les archipels éloignés

Composition du DCP léger

La partie émergée, constituée d'un chaînon de bouées, d'un mât et si possible d'un réflecteur radar, permet la localisation du dispositif et le maintien du cordage.

Le cordage constitué de matériaux différents permet de relier l'ensemble du dispositif.

L'ancrage de corps-morts de plusieurs centaines de kgs, posé sur le fond, permet de maintenir le D.C.P. dans une zone géographique donnée.



A venir ...

Equiper, dans la mesure du possible, l'ensemble des archipels de la Polynésie française de D.C.P., en particulier les archipels éloignés où l'activité de pêche lagonaire est limitée.

Réadapter la réglementation, notamment en interdisant aux thoniers de pêcher à moins de 5 miles nautiques des D.C.P..

Associer les professionnels au financement, à l'ancrage, au suivi et à la gestion des D.C.P..

D.C.P. de Sub-surface

En novembre 2016, la DRMM a ancré le **premier DCP de sub-surface (immergé sous l'eau)**, conformément aux recommandations du colloque de 2011, pour réduire les ruptures de D.C.P. liées à la détérioration du chaînon de bouées de surface (vandalisme, effets des vagues, de la houle et des UV) et réduire les accrochages des lignes de pêche dérivantes sur le cordage vertical du D.C.P..

Le challenge en Polynésie française est de pouvoir ancrer ce type de D.C.P. sur la pente externe récifale à des profondeurs relativement uniformes et par des fonds généralement supérieurs à 1000 mètres.

Un outil à la disposition de tous

Le coup moyen unitaire des nouveaux D.C.P. ancrés, pose comprise, est de 550 000 CFP à 735 000 CFP, en raison principalement des profondeurs d'ancrage variant de 1200 mètres à 2500 mètres, et des moyens logistiques et humains utilisés pour les ancrages.